

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AULNAT**

Séance du 08 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit juin 2026 à 18 h 00, le conseil municipal, dûment convoqué le deux juin deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. FAGONT Alain, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27 dont 3 procurations

L'ordre du jour de la présente séance a été :

Publié sur le site internet de la Commune
le 02 juin 2026
Affiché en mairie le 02 juin 2026
Envoyé à la presse le 02 juin 2026

Présent(e)s : vingt-quatre (24)

M. FAGONT Alain, M. THABEAU Didier, Mme CHETTOUH Aïcha, M. PRADIER Éric,
Mme RÉVEILLOUX Françoise, M. LAZEWSKI René, Mme MATHEY Catherine,
M. KLINKPÈ Sèvèho Michel, Mme BALICHARD Dominique, M. DOS SANTOS Antonio,
M. KOWALEWSKI Jean-Marc, Mme DE ALMEIDA Dominique, Mme BARREIRO Elsa-Maria,
Mme PIRES Claude, Mme CORDELETTE Claire, M. DAVID Anthony, M. GAILLARD Jean-Michel,
M. ALLEZARD Fabien, M. BÉRARD Cyrils, Mme DELPUEYO Jessica, Mme ALAPETITE Nadine,
M. BACHELLERIE Frédéric, M. CHATTI Mourad, Mme SOARES Maryse.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : trois (03)

- De Mme MAHAUT Jessika à Mme CHETTOUH Aïcha ;
- De M. FROMENT Sylvain à Mme ALAPETITE Nadine ;
- De Mme COUTANSON Pascale à Mme SOARES Maryse.

Absent(e)s: zéro (0)

Secrétaire de séance : Mme Catherine MATHEY.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures et constate que le quorum est atteint.

Objet : Création de postes non permanents

Rapporteur : Catherine MATHEY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels,

Vu le budget de la commune,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Vu l'avis favorable de la commission du personnel communal du 1^{er} juin 2026,

Considérant les nécessités d'organisation de la Commune en matière de redéploiement, d'organisation et de continuité de service,

Considérant qu'il est nécessaire de créer des emplois non permanents sur le fondement d'un accroissement temporaire d'activité et par conséquent de recruter temporairement le personnel suivant :

a - 13 agents contractuels en référence au grade d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période d'un an à compter du 1^{er} septembre 2026.

Ces emplois relèvent de la catégorie hiérarchique C.

Ces agents assureront des fonctions d'animateur pour l'animation et la surveillance des élèves le temps de la pause méridienne à temps non complet à hauteur de 8 heures hebdomadaires (soit 8/35^{ème}).

Ils devront justifier d'une expérience sur un poste similaire.

La rémunération de l'agent sera calculée sur la base de la grille indiciaire C1.

b - 1 agent contractuel en référence au grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à temps complet pour une période d'un an à compter du 1^{er} septembre 2026.

Cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C.

Cet agent assurera des fonctions d'ATSEM.

Il devra justifier du CAP petite enfance.

La rémunération de l'agent sera calculée sur la base de la grille indiciaire C2.

c - 5 agents contractuels en référence au grade d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 1 an à compter du 1^{er} septembre 2026.

Ces emplois relèvent de la catégorie hiérarchique C.

Ces agents assureront des fonctions d'animateur pour assurer l'aide aux devoirs des élèves.

2 agents à temps non complet à hauteur de 6 heures hebdomadaires (soit 6/35^{ème}).

3 agents à temps non complet à hauteur de 7 heures hebdomadaires (soit 7/35^{ème}).

Ils devront justifier d'une expérience sur un poste similaire.

La rémunération de l'agent sera calculée sur la base de la grille indiciaire C1.



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'autoriser le Maire à faire évoluer le tableau des effectifs des emplois non permanents conformément aux propositions figurant dans le rapport ;**
- **De s'engager à inscrire les crédits correspondants au budget ;**
- **D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.**

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

| La Secrétaire de séance, Catherine MATHEY | Monsieur le Maire, Alain FAGONT |
|---|---|
|  |  |

Envoyé en préfecture le 12/06/2026

Reçu en préfecture le 12/06/2026

Publié le



ID : 063-216300194-20260608-DEL2026_40-DE

